

## Rédiger un texte de politique générale (TPG)



Ce document de préparation est un texte qui présente clairement la stratégie du délégué d'un pays sur les questions abordées par sa commission. Il doit permettre au délégué de présenter, à la demande des présidents de commission, la position de son pays. De plus, ce texte sert de guide pour aider le délégué à maintenir une ligne directrice dans ses activités et décider de sa position lors des votes.

Le texte de politique générale est un document *obligatoire* pour chaque question sur laquelle le délégué ne soumet pas de proposition de résolution.

Voici quelques règles qui permettront de composer un TPG :

1. Le TPG doit faire au minimum une page et au maximum deux pages de longueur avec :
  - a. Simple interligne
  - b. Police "Arial" 10 points.
2. Il doit être correctement identifié. Dans le coin gauche, en haut, figurent :
  - a. Le nom du pays représenté
  - b. La commission dans laquelle cette question est discutée.
3. La question traitée est soulignée.
4. Le corps du texte devrait contenir les éléments suivants.
  - a. Une phrase générale sur la position du pays.
  - b. Un développement sur cette position. (On peut y citer un traité international, les accords que le pays a soutenus dans le passé ou tout autre document international utile).
  - c. Des références aux expériences passées du pays ou de l'ONU.
  - d. Une conclusion qui mentionne encore une fois la position du pays sur le sujet.
5. Il n'est pas nécessaire d'avoir une conclusion globale.
6. On ne doit en aucun cas utiliser la première personne dans le document mais plutôt utiliser des expressions telles que « le Japon » « la délégation japonaise » puisque le document de préparation se veut une déclaration du pays et non le reflet de l'opinion du délégué.

### UN EXEMPLE DE TEXTE DE POLITIQUE GENERALE

**Commission :** Conseil Economique et Social

**Question :** Mondialisation et Développement

**Auteur :** Allemagne

Au cours des deux dernières décennies, le moteur mondial de la croissance a été à la mondialisation. Avec l'émergence d'Internet comme moyen de communication et la disparition progressive des obstacles physiques au commerce international, les barrières des échanges sont tombées peu à peu. Les tarifs protecteurs sont en voie de disparition et les accords de libre-échange sont de plus en plus répandus.

L'Allemagne est consciente du fait que la mondialisation crée des situations favorables à l'expansion du commerce ainsi qu'au développement des outils de production économique. Par exemple, l'année dernière, la Roumanie a connu un investissement étranger direct (IED) en augmentation de 199%. Le montant d'IED est passé de 234 millions d'euros en 2005 à 699 millions d'euros en 2006.

Toutefois, l'Allemagne constate que cette mondialisation accrue n'entraîne pas automatiquement plus d'égalité.

La mondialisation et le développement peuvent contribuer à l'amélioration de la situation générale de l'homme ; cependant, l'Allemagne reconnaît que, sans réglementation adéquate les possibilités de développement social resteront limitées à une élite de quelques individus, entreprises ou nations. Si elle n'est pas réglementée et dirigée vers le bien commun, la mondialisation ne peut servir efficacement la communauté mondiale. Indispensable pour faire face à la complexité de la mondialisation, la bonne gouvernance doit agir avec solidarité et responsabilité.

L'Allemagne estime que dans la participation de la population à la mondialisation, la promotion des valeurs morales, les principes démocratiques et la culture politique, avec des institutions qui protègent à la fois les droits civils individuels et les libertés et le bien commun. En outre, face à l'afflux d'informations provenant de toute part, les gouvernements doivent agir en harmonie pour en permettre l'accessibilité à tous. L'accès à l'éducation numérique va sans doute entraîner une plus grande conscience politique des citoyens et permettre une plus grande transparence, et donc un faible niveau de corruption.

L'Allemagne estime que la communauté économique internationale a les moyens et l'obligation de soutenir les valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme, de normes du travail, et de préservation de l'environnement. Comme l'a déclaré le président de la république fédérale allemande notre pays porte un attachement "sincère au multilatéralisme, en tant qu'instrument efficace visant à identifier les réponses adéquates aux défis posés par la mondialisation."

L'Allemagne a soutenu la majorité des conventions et traités multilatéraux identifiés comme fondamentaux par les Nations Unies dans le cadre du Sommet du Millénaire en 2001 et a toujours promu des moyens novateurs et efficaces afin d'instaurer une coopération au sein et entre les organisations régionales.

L'Allemagne cherche donc à contribuer à la réorientation de la mondialisation afin qu'elle profite au mieux à la communauté mondiale.